

Fonds de secours pour les inondations printanières au Québec  
**Brossard versera 9 000 \$ à la Croix-Rouge**

**Brossard, le 16 mai 2017** – Lors de son assemblée ordinaire du 16 mai, la Ville de Brossard a adopté une résolution afin de verser 9 000 \$, soit une somme légèrement au-dessus de 0,10 \$ par citoyen, au *Fonds de secours pour les inondations printanières au Québec* mis sur pied par la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

« La Ville de Brossard tient à témoigner à la collectivité sa solidarité et son empathie à l'égard des personnes sinistrées au cours des dernières semaines et les aider lors de leur rétablissement », a déclaré le maire suppléant, Daniel Lucier.

**Aide aux sinistrés**

Les Brossardoises et Brossardois qui souhaitent appuyer l'intervention de la Croix-Rouge peuvent faire un don via [www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca) ou en composant le 1 800 418-1111 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

**Source:**

Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311